

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 27 février 2009 portant nominations à la Commission nationale  
de qualification d'appel en gastro-entérologie et hépatologie**

NOR : SASH0930203A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté du 30 juin 2004 portant règlement de qualification des médecins ;  
Vu les propositions faites par le Conseil national de l'ordre des médecins le 16 octobre 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés à la Commission nationale de qualification d'appel en gastro-entérologie et hépatologie, en qualité de représentants du Syndicat national des médecins français spécialistes des maladies de l'appareil digestif :

- le docteur Jacques CORALLO, membre titulaire ;
- le docteur Denis CONSTANTINI, membre suppléant ;
- le docteur Thierry HELBERT, membre titulaire ;
- le docteur Philippe HOUCKE, membre suppléant.

Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 27 février 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation  
et de l'organisation des soins :  
*La chef de service,*  
C. D'AUTUME